

LIGNES DIRECTRICES

- Présentation** Le programme IntenSciF de l'Agence Universitaire de la Francophonie est un instrument incitatif à l'accélération de projets collaboratifs à fort potentiel scientifique et sociétal.
- Mobilisant un financement tremplin et un accompagnement personnalisé, IntenSciF soutient expressément la maturation de thématiques innovantes et la consolidation de consortiums engagés dans l'élaboration de propositions auprès d'agences européennes, internationales ou nationales, publiques ou privées, pour développer des projets ambitieux.
- Contexte** IntenSciF s'inscrit dans la [Stratégie](#) de l'AUF agissant pour une coopération scientifique apte à contribuer au développement durable et inclusif grâce à la perspective mondiale apportée par la francophonie. Les compétences scientifiques, les capacités institutionnelles et opérationnelles des 1000 universités, centres de recherche, grandes écoles, réseaux thématiques et associations savantes membres adhérant à l'AUF dans 120 pays est un atout incontestable de cette aptitude.
- Objectif** IntenSciF vise à renforcer l'impact des projets portés conjointement par les membres du réseau de l'AUF et, spécifiquement, leur capacité à se développer en articulation avec des programmes européens et internationaux d'envergure.
- Cibles** L'appel à propositions IntenSciF s'adresse dès lors aux personnels des établissements membres de l'AUF qui, pour s'assurer les capacités de l'impact qu'ils ambitionnent, préparent, avec l'appui des unités d'ingénierie de projets de leurs institutions, des candidatures en réponse à des appels européens ou internationaux.
- Dispositif** Le soutien apporté par l'AUF à la maturation des thématiques et à la consolidation institutionnelle des consortiums couvre une période de maximum 18 mois. La durée effective est décidée au cas par cas en fonction de la compétitivité des appels visés ainsi que de leurs calendriers. Les consortiums sélectionnés lors du présent appel s'engagent ainsi à présenter ces candidatures au plus tard au premier trimestre de 2027.
- Pour contribuer efficacement à l'accélération des projets, l'AUF :
- Mobilise un financement à hauteur de 30.000 € par projet.
 - Identifie des compétences et des partenaires dans son réseau de membres.
 - Conseille sur le développement des projets.
 - Prospecte des opportunités de financement.
 - Valorise les résultats auprès de publics scientifiques et institutionnels pertinents.
- Compte tenu de son statut associatif, l'AUF agit dans les consortiums IntenSciF à titre de partenaire de ses membres, qualité réputée reconductible lors des phases ultérieures des projets.
- Le soutien apporté par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres des consortiums IntenSciF, à commencer avec le coordonnateur, réside, à titre d'exemple, dans :
- l'identification d'appels à propositions adaptés aux projets,
 - l'appui à la rédaction des dossiers,
 - la gestion des fonds apportés par l'AUF,
 - le reporting technique et financier.

S'agissant d'un instrument à vocation d'accélération, le dispositif convient notamment aux intentions de projet ayant dépassé les étapes très initiales, et bénéficiant d'une volonté collaborative constatée et d'un plan de développement précis.

Éligibilité

Sont éligibles les propositions portées par des consortiums constitués de membres du réseau AUF et ayant une structure équivalente à celle-ci :

- Coordonnateur : établissement membre en [Europe Occidentale](#)
- Partenaires : établissements membres en [Afrique Australe et Océan indien](#), [Afrique Centrale et Grands Lacs](#), [Afrique de l'Ouest](#), [Afrique du Nord](#), [Amériques](#), [Asie-Pacifique](#), [Caraïbes](#), [Europe Centrale et orientale](#), [Europe Occidentale](#) ou [Moyen-Orient](#).
- Au moins un établissement partenaire du consortium et membre de l'AUF est implanté dans un pays émergent ou en développement.

La composition du consortium doit également tenir compte des termes de référence des appels à propositions auxquels les équipes envisagent répondre à la suite de la phase d'accélération dans IntenSciF. En cas d'évaluation favorable, la taille et la diversité géographique des consortiums seront prise en considération dans la détermination du soutien apporté par l'AUF.

Les consortiums peuvent inclure des établissements d'enseignement supérieur et de recherche non-membres de l'AUF ou des organisations non-académiques. Les bénéficiaires directs du cofinancement apporté par l'AUF sont néanmoins les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Agence.

IntenSciF fait le choix d'une approche résolument ascendante, les thématiques des propositions relevant entièrement de la décision des consortiums. Toutes les missions académiques sont éligibles : la formation, la recherche, l'innovation, la valorisation, la gouvernance universitaire.

Les propositions éligibles sont :

- novatrices, s'attachant à créer une valeur transformatrice pertinente pour la connaissance et la société ;
- collaboratives, mobilisant les contributions de différentes disciplines, institutions, cultures scientifiques ;
- responsables, s'engageant à relever des défis partagés par les sociétés contemporaines au niveau global, à commencer avec ceux formulés par les Nations Unies dans les [objectifs de développement durable](#) ;
- inclusives, promouvant activement la coopération solidaire dans la francophonie et l'implication ouverte et équitable de l'ensemble des parties prenantes.

Les consortiums IntenSciF intègrent, dès la phase d'accélération, les exigences transversales liées à l'égalité des genres, la non-discrimination, la durabilité, l'intégrité, l'inclusivité.

IntenSciF accorde une attention particulière à la participation des jeunes scientifiques dans les projets accélérés. Cette participation, notamment lors des phases ultérieures, doit être de nature à leur faciliter l'acquisition et la consolidation de compétences et aptitudes scientifiques et professionnelles indispensables à une carrière scientifique réussie.

Financement

La contribution financière de l'AUF dans le programme IntenSciF doit se comprendre comme un cofinancement pour un effet tremplin.

Les consortiums sont vivement encouragés à associer d'autres fonds destinés à des objectifs d'amorçage similaires et mis à disposition par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres eux-mêmes ou par des organisations tierces, telles les agences régionales ou nationales.

Les dépenses éligibles au financement de l'AUF dans IntenSciF sont exclusivement celles engendrées par les activités immédiatement liées à la préparation et à la soumission des candidatures visées à la suite de la phase d'accélération :

- documentation et recherche menées notamment par des jeunes scientifiques ;
- missions institutionnelles menant à la consolidation du consortium ;
- activités partenariales développant l'implication des parties prenantes pertinentes dans les secteurs social, politique, institutionnel ou industriel ;
- ateliers de rédaction des dossiers de candidature ;
- publications et campagnes de dissémination.

Les activités peuvent être organisées avec ou sans mobilité, et la mobilité elle-même peut être virtuelle, physique ou hybride.

L'éligibilité des dépenses est conditionnée par le respect des règles du programme telles qu'indiquées dans la partie informative de la planification budgétaire.

Les coûts indirects, les frais d'investissement et les coûts salariaux des personnels permanents constituent des dépenses inéligibles aux fonds IntenSciF.

Les coûts directs et indirects engendrés par les activités du projet qui ne sont pas éligibles à la subvention de l'AUF sont réputés représenter des contributions des établissements coordonnateur et partenaires et sont à indiquer explicitement à titre de cofinancements dans le budget.

Réponse

La réponse à cet appel à propositions se réalise sur la [Plateforme Appels à propositions de l'AUF](#). Les parties intéressées sont invitées à créer un compte d'utilisateur et à soumettre un dossier rédigé en français et composée des éléments suivants :

1. Formulaire de présentation de la proposition – à remplir en ligne ;
2. Plan de travail incluant la planification budgétaire – fichier à télécharger sur la plateforme, à remplir et à joindre au dossier ;
3. Curriculum vitae du coordonnateur ou de la coordonnatrice scientifique – à joindre ;
4. Lettre d'engagement signée par le représentant légal de l'établissement coordonnateur.

Au moment de la réponse à l'appel IntenSciF, la lettre d'engagement de l'établissement coordonnateur est suffisante. Les lettres d'engagement signées par les partenaires aux consortiums peuvent également être jointes si déjà disponibles. Sinon, et en cas de sélection, elles sont à transmettre à l'AUF au moment de l'état d'avancement initial.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances de l'AUF aux seules fins de la gestion des réponses à l'appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à europe-occidentale@auf.org

Évaluation

Après vérification de la conformité administrative et formelle effectuée à l'AUF, les dossiers recevables sont évalués par un panel constitué de membres des Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques de l'AUF concernées du fait de la composition des consortiums. L'état d'avancement du traitement du dossier est consultable sur la plateforme.

Les principaux critères d'évaluation résident dans :

La qualité du projet (25 points) : • pertinence de la thématique pour les programmes scientifiques européens et internationaux • maîtrise de l'état actuel du domaine • potentiel innovant de l'approche méthodologique proposée • envergure des objectifs scientifiques et institutionnels visés • capacité à avoir un effet structurant pour la francophonie scientifique.

La qualité du pilotage (25 points) : • adéquation du plan de travail au profil d'accélération du dispositif • cohérence des activités planifiées avec les résultats visés • efficacité de l'allocation prévisionnelle des ressources • pertinence des mesures d'évaluation de la qualité des activités réalisées •

identification des risques et des mesures pour y faire face • disponibilité des compétences nécessaires en ingénierie de projet.

La qualité du consortium (25 points): • adéquation de la composition avec les termes des appels à projets visés • effectivité de l'implication des partenaires académiques et non-académiques • capacité institutionnelle, opérationnelle et financière du consortium • disponibilité des compétences scientifiques nécessaires • implication de jeunes chercheurs dans les activités.

La qualité des résultats (25 points): • capacité à apporter un changement positif au domaine concerné • potentiel de faire avancer la coopération scientifique avec les pays émergents et en développement • crédibilité des candidatures envisagées à la suite de la phase d'accélération • proportionnalité des résultats aux ressources mobilisées • dissémination à l'intention des parties concernées par les réalisations obtenues.

A l'issue de l'évaluation, un classement des propositions est établi sur la base des points attribués. Un dossier peut obtenir maximum 100 points. Pour être sélectionné dans IntenSciF, une proposition doit obtenir au moins 60 points.

Le cas échéant, le critère décisif est celui de la qualité des résultats.

Sélection

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions évaluées favorablement sont invités à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement. Cette séance permet de partager les résultats de l'évaluation, notamment les recommandations formulées par le panel d'évaluation à l'attention de l'AUF et des porteurs des propositions. Elle a également pour objectif d'approfondir la compréhension commune des dossiers et simultanément des termes de la coopération éventuelle au vu des objectifs et des modalités du programme IntenSciF.

Le montant, l'objet, la durée et les modalités précises du soutien mobilisé par l'AUF sont déterminés sur la base des résultats du processus d'évaluation précédemment décrit.

L'AUF communique sur les projets IntenSciF sélectionnés en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers. Les publications relatives à la sélection sont diffusées via les canaux de communication de l'AUF-EO : site Internet de l'AUF-EO, réseaux sociaux, lettre d'information.

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions non retenues reçoivent une notification écrite résumant les principaux résultats de l'évaluation ayant mené à la décision de non-sélection lors de cette édition de l'appel.

Convention

La sélection dans IntenSciF donne lieu à la signature d'une convention entre l'AUF et l'établissement coordonnateur du projet. La convention décrit les modalités du partenariat, les résultats, les conditions et les règles d'application pour le versement des crédits, l'organisation et la constitution des rapports d'exécution technique et financière, la suspension, la cessation ou la réduction des subventions en cas de mise en œuvre insuffisante.

Les établissements bénéficiaires confirment l'engagement à réaliser le projet, notamment l'élaboration et la présentation des candidatures en réponse aux appels à projets envisagés, à gérer le financement attribué, à rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées et à justifier en bonne et due forme les dépenses correspondantes effectuées.

Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation. L'éventuelle régularisation de la cotisation peut intervenir entre la notification de sélection et la confirmation contractuelle.

La convention consacre en même temps l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien convenu en termes de financement, conseil, dissémination et valorisation.

Mise en œuvre

Afin de coordonner efficacement les contributions des consortiums et de l'AUF à la réalisation des résultats contractualisés, les responsables des projets informent régulièrement l'AUF de l'état

d'avancement du plan de travail. Les modalités de cette communication sont définies d'un commun accord dans un souci de souplesse.

Les états d'avancement intermédiaires sont complétés par un rapport final d'exécution technique et financière. Impérativement constitué et certifié par les services compétents de l'établissement bénéficiaire, le rapport financier fait état du coût total réalisé du projet et comprend un tableau récapitulatif de toutes les dépenses prises en charge par l'AUF.

Calendrier

Ouverture de l'appel : 10 février
Clôture de l'appel : 10 mai
Évaluation : 12 – 30 mai
Sessions de présentation : 2 – 13 juin
Notification des résultats de la sélection : 20 juin
Contractualisation : à partir du 20 juin
Début des projets : septembre

Contact

appels-projets-eo@auf.org